

Une ouverture de la chasse sous le signe du loup

Outre le grand et le petit gibier, 1500 chasseurs des Alpes-Maritimes vont pouvoir, à partir de dimanche matin, tirer le canis lupus dans 53 communes du moyen et haut pays

Après-demain matin sur la Côte d'Azur, la chasse au gibier, traditionnelle, ouvre de concert avec une « traque » au loup, permise et encouragée en certains endroits et sous certaines conditions. La première activité se pratique, on le sait, depuis la nuit des temps. Autorisée depuis deux ans dans le département, la seconde prend de l'ampleur, favorisée par les pouvoirs publics dans le but avoué de réguler un canidé accusé de multiplier les dégâts dans les troupeaux ovins.

Dans les Alpes-Maritimes, 1500 chasseurs – soit la majorité de ceux vivant dans l'espace occupé par le prédateur – ont déjà suivi la formation dispensée par l'Office national de la chasse qui les habilite à tuer l'animal⁽¹⁾. Ils vont pouvoir le faire en battues ou à l'approche dans cinquante-trois communes du moyen et du haut pays (14 de plus que la saison dernière). Certains d'entre eux y étaient déjà autorisés depuis le premier juin 2015 dans le cadre, assez confidentiel, de la chasse au brocard (le chevreuil mâle). « Les possibilités d'éliminer des loups sont étendues », se félicite leur président départemental et national, Bernard Baudin. « La



Les possibilités d'élimination du loup sont étendues sur une durée de six mois. (DR)

durée des arrêtés préfectoraux permettant les tirs vient ainsi d'être portée à six mois alors que les formalités administratives sont assouplies. Au départ, les chasseurs n'étaient pas très motivés par cette nouvelle mission, de service public. Ils le sont devenus en découvrant le fort impact du loup sur le gibier.

Le retour du chamois

Le gibier, pourtant, se porte globalement bien. « La prédation de canis lupus concerne tous les ongulés mais elle vise

essentiellement les chevreuils, les plus faciles à attraper, et les jeunes sangliers », indique Bernard Baudin. Grâce à une météo clémente au moment des naissances, la plupart des espèces sont en expansion. Le chamois retrouve ainsi son niveau d'avant l'épidémie de kératoconjunctivite. Le sanglier, gibier favori de 90 % des Nemrod azuréens, est en fort développement. L'abondance de glands – sa nourriture favorite – dans les massifs forestiers a permis jusqu'ici de limiter ses dé-

gâts dans les exploitations agricoles. La bartavelle connaît également une belle année 2015. Du coup, sa chasse rouvre après une fermeture temporaire destinée à protéger l'espèce. La chasse au lagopède demeure interdite.

De moins en moins d'adeptes

Pour les mois à venir, les perspectives s'annoncent donc excellentes alors que le nombre d'adeptes continue de diminuer d'environ 2 % par an. De 17800 en 1978, les chasseurs azuréens sont passés sous la barre des 7800. La raison principale de ce « déclin » tient à la pyramide des âges : la tranche des 75 à 90 ans demeure mieux représentée que celle des 16 à 25 ans. Bernard Baudin croit pourtant à un prochain retournement de tendance : « Les candidats au permis augmentent de 7 % par an alors que la chasse revient à la mode. L'opinion y est plus favorable en constatant notre rôle déterminant dans la régulation du sanglier qui, sinon, envahirait le territoire... »

JEAN-PAUL FRONZES

1. Dans la limite du plafond national de 36 loups pour la saison 2015-2016. Malgré ces prélèvements, l'espèce demeure protégée.

2 162 euros par personne et par saison

Chaque chasseur français dépense en moyenne 2 162 euros par saison, que ce soit en acquisition de permis, en achat de vêtements, d'arme et de munitions, ou encore en naturalisation de trophées.

Tel est l'un des enseignements tirés d'une étude commandée par la Fédération nationale de chasse et réalisée récemment par la société anglaise BIPE. Sur 1 140 000 adeptes répartis dans l'Hexagone, 55 % sont des actifs et seulement 2,2 % des femmes. La moitié des participants a moins de 55 ans. Selon cette même enquête, la chasse génère un chiffre d'affaires annuel de 3,6 milliards d'euros, soit bien plus que le tennis, 2,2 milliards, ou la pêche, 2,1 milliards. Sur l'ensemble de la filière, elle représente l'équivalent de 25 800 emplois permanents. Bref, le chasseur est un acteur économique important dans les

territoires ruraux, ce dont personne ne doutait au vu du poids politique, à droite comme à gauche, du monde cynégétique.

Dans les Alpes-Maritimes, celui-ci entretient de bonnes relations avec les milieux agricoles. Ce qui n'est pas toujours le cas ailleurs. « Dans certains départements, confirme Bernard Baudin, c'est la guerre à cause des dégâts commis dans les exploitations par les sangliers ». Sur la Côte d'Azur, la Fédération des chasseurs paie, comme elle en a l'obligation, les dommages agricoles imputables au cochon sauvage (87 800 euros pour la précédente saison). Pour en diminuer l'étendue et le montant, elle fait également de la prévention, verse chaque année 30 000 euros à la Chambre d'agriculture, somme destinée à financer l'édification de clôtures dans des secteurs exposés.

J.-P. F.